

MELLONE IMMOBILIER PROVENCE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Zone Artisanale Saint Estève, Bât. Côté MELLONE,
13360 ROQUEVAIRE
903 261 311 RCS MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

DEUXIEME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2025

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 1 265 107 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 265 107 euros
Absorption des pertes antérieure	- 835 742 euros
Solde	429 365 euros
Affecté en réserve légale	500 euros
Solde	428 865 euros

Affecté en totalité au compte « Autres Réserves »
Qui s'élèverait ainsi, après affectation, à 428 865 euros

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée Générale prend acte que les capitaux propres de la Société seraient de 434 365 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2026 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
MELLONE INVESTISSEMENT

Georges NASCIMENTO

G.N. R.C. V.R.